

mon avis, pas simplement d'après les remarques du député mais aussi d'après le libellé de son amendement, qu'il ne cherche pas à fragmenter le bill. Nous avons accepté précédemment la décision de Votre Honneur déclarant que ce n'était pas possible. Le but primordial de cet amendement est de faire soumettre l'objet du bill à des organismes dépendants de la Chambre, à des comités appropriés, qui pourraient étudier ces diverses propositions.

Dans les remarques que vous avez faites plus tôt, Votre Honneur, vous avez admis qu'il y avait dans ce bill bien des propositions, voire des principes, différents et vous vous êtes montré compréhensif quand nous nous sommes plaints d'avoir à le traiter sous la forme de bill omnibus. Mais nous avons accepté votre décision qu'il s'agissait d'un bill unique et qu'on ne pouvait le dissocier. Or, je prétends qu'on ne peut rejeter cet amendement pour le motif que c'est une tentative visant à diviser le bill car j'estime que ce n'est pas vrai. On devrait le considérer comme une tentative directe pour faire soumettre l'objet de ce bill à des comités susceptibles d'en étudier convenablement les diverses parties. J'ose espérer que la décision de Votre Honneur sera favorable à la motion d'amendement.

• (8.40 p.m.)

M. l'Orateur: Je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de son intervention. Pendant qu'il nous faisait part de ses vues sur le point de procédure soulevé par le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), j'ai pu réfléchir plus longuement, ce qui m'a raffermi dans ma conviction que, du point de vue de la procédure, l'amendement n'est pas recevable. Je ne cherche pas à insinuer que c'est là une façon indirecte d'obtenir le morcellement du bill. Je ne prétends pas que l'amendement doive être rejeté à cause de cela. En même temps, je ne me rallie pas à l'avis du député selon lequel il faudrait faire bon accueil à l'amendement parce qu'il est rationnel. Il ne l'est pas. En grande partie, il s'agit d'une déviation ou d'une modification de la forme consacrée d'amendement proposant que l'objet d'un bill ou d'une motion soit envoyé à un comité spécial ou à un comité permanent.

Ce que je trouve répréhensible dans cet amendement, du point de vue de la procédure, c'est qu'il porte sur les détails du bill. A mon avis, on ne peut pas, par le biais d'un amendement, renvoyer la motion dont la Chambre est saisie, en l'occurrence la deuxième lecture du bill, à différentes entités ou différents organismes. Ce n'est pas tout de déterminer à quel organisme il faut renvoyer la question. Des députés ont dit que les comités auxquels on propose de renvoyer diverses parties du bill existent en fait, et je suis pleinement d'accord avec eux, mais, je le répète, il y a bien autre chose à considérer. Ce qui rend difficile l'acceptation de la motion proposée par le député, c'est qu'elle contourne le bill et tend à en modifier les diverses parties par la voie d'un amendement qui normalement ne devrait pas emprunter cette forme. Au cours de ce long débat, car j'estime qu'il ne finira ni ce soir ni demain mais qu'il se prolongera pendant quelque temps, le député aura sans doute l'occasion de présenter, avec le concours d'un de ses collègues, un amendement que la présidence trouvera recevable quant à la procédure.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la mesure législative dont la Chambre est saisie est un tel amalgame qu'on ne peut faire plus qu'effleurer certains de ses aspects dans un premier discours. Certains de mes collègues traiteront cependant de parties précises et nous serons en mesure d'en parler plus en détail en comité plénier.

Comme le bill est inscrit au nom du premier ministre (M. Trudeau), je me serais attendu que le très honorable représentant le propose ou qu'on attende son retour pour qu'il puisse en même temps indiquer l'orientation générale des politiques gouvernementales inhérentes à une réorganisation du gouvernement. Le fait que c'est le président du Conseil du Trésor (M. Drury), non le premier ministre suppléant (M. Sharp) ou le leader du gouvernement à la Chambre et sûrement pas le premier ministre lui-même qui présente le bill, me porte à croire qu'il s'agit principalement d'un trompe-l'œil et que le but réel est de prévoir des modifications à la pension des fonctionnaires supérieurs. J'espère qu'avant la fin de la présente étape du débat, le premier ministre qui sera probablement revenu alors, nous exposera la raison d'être du projet de loi.

Monsieur l'Orateur, si la réorganisation du gouvernement doit être efficace, elle doit proposer un but distinct et des objectifs clairement définis. J'ai écouté le président du Conseil du Trésor cet après-midi, afin de savoir s'il ferait part de certaines intentions, mais en vain. Le ministre n'a aucunement exposé les buts et les objectifs du gouvernement. Chose certaine, le gouvernement est obsédé par les moyens plutôt que par les fins. Le Canada est actuellement dirigé par des technocrates, alors qu'il a besoin d'hommes d'état. Le gouvernement ressemble à une gigantesque machine dont le moteur serait trop faible. Il se contente d'ajouter des poulies et des courroies qui ne font qu'accroître la charge d'un moteur déjà surmené.

Le gouvernement est obsédé par les procédures administratives, parce qu'il manque d'objectifs bien précis. Un simple remaniement des responsabilités ministérielles et le déplacement de certaines fonctions d'un ministère à un autre ne donneront pas des résultats, à moins que des politiques bien précises ne soient énoncées, mais on n'en a pas soufflé mot aujourd'hui. Une administration gouvernementale efficace est certes indispensable; mais l'administration n'est qu'un moyen qui permet d'obtenir des résultats concrets. Sans objectif, l'administration ne devient qu'un cauchemar bureaucratique.

Le gouvernement est friand de ce jargon technocratique, «intrans» et «extrants», mais en réalité, l'intrans est plutôt flou et l'extrans se borne surtout à la rhétorique des Livres blancs et des rapports ignorés des comités parlementaires. La rhétorique bureaucratique et le jargon technocratique ne peuvent tenir lieu de politique clairement exprimée et d'objectifs définis avec précision. Ce projet de loi, comme une bonne part des activités du gouvernement, est conçu pour créer l'illusion du mouvement tout en restant immobile. Le premier ministre est devenu un grand illusionniste. Le public est prié d'assister au spectacle, qu'il s'agisse de promenades à dos d'éléphant ou de porter avec une élégance consommée le